

# CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DU PAYS DU MONT-BLANC 2016-2021



établie en juin 2016 / CCPMB, avec le soutien financier de  
**AUVERGNE – Rhône-Alpes\***

Document validé le 28 juin 2016

*Crédits photos : APM / P. Tournaire-L. Fortunati.*

## Préambule

### Clé de compréhension des fiches actions

#### Objectifs transversaux stratégiques poursuivis dans la charte forestière pour la période 2016-2021 :

- ✓ Valoriser, entretenir et gérer les forêts du territoire
- ✓ Utiliser plus de bois issu du territoire
- ✓ Maintenir voir développer le tissu d'entreprises locales (ETF et scieries)
- ✓ Encourager les relations entre les acteurs de la forêt, mais aussi avec les professionnels agricoles
- ✓ Améliorer la prise en compte des différents rôles de la forêt par les acteurs qui s'en occupent et les usagers
- ✓ Mieux faire connaître la filière locale forêt-bois auprès des habitants et des visiteurs
- ✓ Faire reconnaître la filière forêt-bois comme une activité économique importante du territoire.

A partir de cela, des bilans des actions passées (évaluation de la première Charte forestière) et de la priorisation par les des membres du comité de pilotage, **une nouvelle composition de la charte forestière a été retenue autour de 5 enjeux**, qui forment les nouveaux axes de travail :

➤ <b>Faciliter et encourager la mobilisation des bois dans les forêts du territoire (axe 1)</b>	P 3 à 12
➤ <b>Favoriser l'utilisation du bois local, dans la construction, le chauffage ou ailleurs (axe 2)</b>	P 13 à 22
➤ <b>Sensibiliser le public au sens large à la forêt (axe 3)</b>	P 23 à 28
➤ <b>Améliorer la prise en compte des autres rôles joués par la forêt (protection / biodiversité / stockage carbone / accueil) (axe 4)</b>	P 29 à 34
➤ <b>Faire vivre la charte forestière (axe 5).</b>	P 35 à 40

Ces 5 axes sont déclinés en 19 fiches actions comprenant chacune des opérations qui se composent de deux types :

- Des opérations pouvant être conduites sans recherche d'un financement dédié, dans le cadre de l'animation de la charte forestière (détaillée avec son coût de fonctionnement sur la fiche 51) et dans le cadre du temps de travail et des missions des structures compétentes. Si des moyens sont mobilisables ces actions peuvent aussi faire l'objet de dépenses spécifiques, cependant la version proposée est la version à minima (représentation sur fond gris).
- Des opérations nécessitant une mobilisation de moyens financiers dédiés, en plus du temps de de préparation. Ce type d'action pourra faire l'objet d'une recherche de financements spécifiques (représentation sur fond blanc).

NB : Les possibilités de financement sont évoquées, mais étant donné les nouvelles orientations en cours au niveau de la région notamment, ces données seront complétées au fil du temps.

Concernant le calendrier de réalisation, il n'est qu'indicatif et dépendra du contexte rencontré.

**Le comité de pilotage qui a validé ses fiches-actions, suivra l'avancement de leur mise en œuvre et pourra définir les opérations à mener prioritairement.**

## Axe 1 : Faciliter et encourager la mobilisation des bois dans les forêts du territoire

## Action n° 11

### Organiser des conditions favorables à l'exploitation et gérer les conflits d'usage potentiels

#### Contexte / objectifs :

En plus de l'important déficit en équipements d'exploitation et de desserte des forêts, moins de 40% des massifs boisés du territoire sont exploitables au tracteur, car situés à moins de 125 m d'une route forestière ou d'une piste de débardage, l'urbanisation et les constructions de fonds de vallées ont fermé un certain nombre d'accès.

Des zones de stockage, utilisées tous les 15 ou 20 ans lors de coupes de bois ont également été transformées et ne sont plus utilisables. C'est plus particulièrement le cas des secteurs de dépôt de bois utilisés lors de débardage par câbles ou d'hélicoptage.

Les équipements de desserte des forêts ne sont que très rarement intégrés et pris en compte lors de l'élaboration des documents d'urbanisme dans les différentes communes.

De même, certaines communes se sont dotées de réglementations successives des conditions d'accès, d'exploitation, de débardage et de transport des bois : périodes restrictives d'exploitation, limitations de circulation et de tonnage, avance de cautions, etc. Ces contraintes rendent difficile la réalisation de coupes et sont vues comme des limitations fortes par les professionnels de l'exploitation forestière et du transport des bois. De plus, ces règles peuvent être très différentes d'une commune à l'autre.

Ce constat réalisé en 2009 est encore souvent d'actualité malgré quelques progrès faits dans ce domaine :

- La réalisation de schéma de desserte multifonctionnel sur 5 des 9 massifs identifiés du territoire
- La présentation à toute les communes de la Charte des bonnes pratiques de l'exploitation forestière, qui a été suivie par l'adhésion d'une seule commune sur 14.
- La levée ponctuelle des interdictions d'exploiter l'été pour certaines coupes (Le Grépon à Chamonix, ...).

Cette action reste indispensable pour améliorer la gestion et l'exploitation forestière réalisée sur le territoire, en complément de l'amélioration des moyens de dessertes (action 12) et de regroupement des propriétaires privés (action 13).

#### Descriptif de l'action :

Faciliter durablement l'exploitation des forêts du territoire, tout en limitant les conflits d'usage liés. Cela passe par la reconnaissance des différents outils élaborés : schémas de desserte, charte des bonnes pratiques de l'exploitation, etc. ces éléments doivent être pris en compte dans les PLU et règlements d'exploitation communales. Il s'agit essentiellement de faire le point avec les communes sur leurs pratiques et de les inviter à intégrer plus largement la forêt dans leur document d'urbanisme pour un usage conforté dans le temps. Là où le manque de desserte est encore problématique la réalisation de schéma de desserte pourra apporter des solutions concrètes aux différents enjeux identifiés.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) meilleure intégration de	communes	Temps travail animatrice + ONF/CRPF +	F	CRPF, ONF, animatrice	Rappel du guide « Forêt Territoires » de la DDT qui résume les éléments forestiers à prendre en

l'activité forestière dans les PLU : consultation des organismes forestiers, rappeler les enjeux, intégrer les préconisations des schémas de desserte s'ils existent		agents des collectivités + COFOR		CFT, professionnels	compte dans PLU. Faire remonter les connaissances des utilisateurs et gestionnaires de la forêt, ainsi que le résultat de la concertation des schémas de desserte
b) compléter la couverture des schémas de desserte et les mettre à jour là où ils ont déjà été faits	Communes ou Communauté de communes	15 à 20 000 € / schéma pour 4 territoires non couverts donc 60 000 à 80 000 €	F ou I	ONF, CRPF, SEA, stations de ski, service des eaux, ASTERS, etc.	
c) informer sur la charte des bonnes pratiques de l'exploitation et la faire appliquer	CCPMB / PEB	Temps de travail animatrice CFT / PEB	F	COFOR	
d) revoir les réglementations d'exploitation, notamment pour les périodes d'exploitation	CCPMB / communes	Temps de travail animatrice CFT / communes / ONF / CRPF	F	Communes, ONF, CRPF	Faire le point avec les différentes communes sur les règlements existants, redéfinir et harmoniser ces règles (périodes exploitation, cautions, ...)
<b>Possibilités de financement :</b>					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
		Suite PSADER ?	4000€ plafonné à 50% du coût pour schéma de desserte		
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b>					
<u>Indicateur de suivi</u> : ouverture de chapitre « forêt » dans les PLU, nombre de communes rencontrées pour évoquer les règlements d'exploitation et représenter la charte des bonnes pratiques de l'exploitation					
<u>Indicateur de réalisation</u> : nombre de PLU intégrant un chapitre « forêt », nombre de communes signataires de la charte des bonnes pratiques de l'exploitation forestière, nombre de schémas de desserte réalisés					
<b>Lien avec autres actions de la CFT</b>		<b>Calendrier indicatif</b>		<b>Correspondance première Charte forestière</b>	
Fiche 12 qui concrétise les projets de desserte émanant des schémas Fiche 31 pour la sensibilisation, avec l'encouragement à la signalétique des chantiers, fiche 33 formation des élus		Tout au long de la charte forestière		Regroupement de A22, D11, D12, D13, D14, D15	

## Axe 1 : Faciliter et encourager la mobilisation des bois dans les forêts du territoire

## Action n° 12

### Créer des équipements pour l'exploitation et encourager toute démarche permettant de sortir du bois

#### Contexte / objectifs :

Plus de 60% de la surface boisée du Pays du Mont-Blanc n'est toujours pas accessible aux tracteurs et donc inexploitable dans des conditions économiques satisfaisantes.

Le déficit en équipements de desserte est toujours évoqué comme le principal frein à l'exploitation des forêts par les propriétaires, les gestionnaires et les entreprises d'exploitation et de transport du bois. De plus, certains points noirs sont identifiés sur les réseaux qui empêchent ou limitent le passage des camions grumiers.

#### Descriptif de l'action :

Des solutions peuvent être apportées par :

- la construction ou amélioration d'équipements classiques : routes forestières accessibles aux camions grumiers, places de dépôt de bois et pistes de débardage accessible aux engins tout terrain
- la construction d'équipements ou amélioration d'équipements existants pour les adapter aux méthodes d'exploitation spécifiques des zones de montagne : routes adaptées aux engins de câblage, places de dépôt, zones d'ancrage, etc.

Une réflexion a déjà été portée depuis 2010 sur une partie du territoire à travers l'élaboration de schémas de desserte multifonctionnels qui proposent des stratégies d'équipement des massifs non desservis, avec une programmation des travaux dans le temps.

Pour le moment, peu de ces schémas ont été suivis des travaux prévus. Un important travail est donc nécessaire pour appuyer les porteurs de projet dans la préparation et la mise en œuvre des projets d'investissement correspondants.

D'autre part, d'autres démarches ont été identifiées comme intéressantes sur certains massifs pour évacuer les arbres coupés. Par exemple l'utilisation du Tramway du Mont-Blanc du Col de Voza à St Gervais est une des solutions identifiées par le schéma de desserte du massif correspondant. Ce type de solution s'applique techniquement, mais elle demande un important investissement en termes de fonctionnement de la part de tous les acteurs impliqués. Pour être réalisée et poursuivie, elle a donc besoin d'être accompagnée et soutenue financièrement. Cependant, les investissements pouvant s'avérer nécessaires sont difficiles à accompagner dans les dispositifs classiques (FEADER par exemple) car ils sont réservés aux entreprises de transport du bois.

Enfin, d'autres techniques alternatives sont en cours d'expérimentation (ex : Aerolifter) ou à l'état d'idée (utilisation dameuse) et pourraient être promues sur le territoire, pour les secteurs où la création de desserte est difficile à envisager. De même le recours au débardage par cheval peut aussi être encouragé sur les secteurs à enjeux forts (environnemental par exemple). Il faut pour cela recenser les professionnels pouvant intervenir et les aider à se maintenir en activité (voir action 14).

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) réaliser des investissements pour améliorer	Communes / propriétaires	En fonction des projets concernés (au	I	ONF, CRPF, CC, DDT	Montage de projets par les propriétaires, appuyés par l'animatrice CFT,

desserte : routes, pistes, places dépôt, aménagements spécifiques pour l'installation de câbles forestiers		global de l'ordre de 3 à 5 millions d'euros sur 5 ans)			l'ONF ou le CRPF suivant le type de propriétaire, etc.
b) accompagner et encourager les autres démarches possibles pour sortir du bois des forêts (dont les expérimentations) : utilisation des voies ferrées, débardage à cheval, câbles, aéro-lifter, ... et les promouvoir sur le territoire	Communes / ONF / propriétaires/ PEB/ professionnels	En fonction des projets	F	Compagnie du Mt Blanc, SNCF, ONF, COFOR, etc.	Rechercher des financements et promouvoir ces techniques alternatives, diffusion d'information autour du programme européen « Formicâble » visant à développer les compétences des acteurs sur filière câble
<b>Possibilités de financement :</b>					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
a) mesure 4.31 du FEADER	Oui	Suite PSADER ?	APS (mesures A1 pour câble et A2 pour infrastructures)		
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b>					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de projets d'investissement en préparation, nombre d'autres démarches menées					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de routes forestières, de pistes forestières ou de places de dépôt créées et distance/surface correspondantes, quantité de bois sortis grâce aux techniques alternatives, surfaces de massif desservies grâce aux projets réalisés					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Correspondance première Charte forestière	
Fiche 11 pour l'intégration du projet dans la commune, fiche 13 pour les projets en forêt privée, fiche 15 pour projet de mobilisation conjointe publique/privée		Tout au long de la charte forestière		A21 avec Ouverture sur autre technique débardage déjà évoquée (TMB...)	

**Axe 1 : Faciliter et encourager la mobilisation  
des bois dans les forêts du territoire**

**Action n° 13**

**Animer les projets pour la forêt privée en favorisant la structuration  
du foncier et des propriétaires**

**Contexte / objectifs :**

Sur les 25 610 ha de forêts du territoire environ 64% appartiennent à des propriétaires privés. Ceux-ci possèdent en moyenne 0,84 ha, en 3 parcelles cadastrales de 0,26 ha chacune, non contiguës. La moyenne étant de 1 ha par propriétaire en Haute-Savoie.

Ce morcellement extrême est le résultat des divisions de parcelles réalisées au cours des différents partages et successions familiales depuis le début du 19<sup>ème</sup> siècle. Posséder une parcelle boisée, même de toute petite taille, représentait une richesse et une « caisse d'épargne » permettant de faire face en cas de coup dur. L'entretien et l'exploitation étant réalisés directement par le propriétaire, souvent agriculteur. Les évolutions des activités économiques locales et des prix des bois, en particulier depuis la fin des années 1970, font que cette exploitation patrimoniale de toutes petites parcelles de forêt privée n'est plus réalisable.

Aujourd'hui, l'entretien et l'exploitation de la forêt ne sont plus que très exceptionnellement réalisés par le propriétaire lui-même et doivent être envisagés par l'intervention d'entreprises spécialisées.

Il est donc nécessaire de proposer des opérations de taille suffisante, portant sur des surfaces qui vont largement au-delà de la propriété individuelle. D'autre part, une gestion forestière planifiée ne peut s'envisager que sur des unités d'au moins 10 hectares d'un seul tenant, d'où l'impératif d'une restructuration foncière et de regroupements de propriétés voisines.

**A l'été 2010, un poste de technicien a été créé pour le PMB au sein du CRPF. Ce technicien a pu initier une dynamique auprès des propriétaires : information, conseil, montage de projets individuels et collectifs, etc. Il est nécessaire de maintenir ce poste pour pouvoir traiter le problème du morcellement et faire aboutir les projets de la forêt privée.**

**Descriptif de l'action :**

L'opération principale consiste à maintenir un poste de technicien CRPF consacré au territoire du Pays du Mont-Blanc, qui peut lancer et accompagner les différents projets de regroupement nécessaires sur le territoire. Les projets menés sont en partis des projets déclenchant d'importants investissements des propriétaires (voiries).

Cela passe par la poursuite de l'information des propriétaires et l'accompagnement des projets collectifs : exploitation, gestion, plantation, éclaircies, restructuration foncière, bourse foncière, etc. ainsi que le soutien de la section locale de l'union des propriétaires de forêt privée. L'action de cette union vise à défendre les intérêts des propriétaires, les informer et les accompagner.

Certains de ces projets passent par la création de structures collectives dédiées, qui pourront assurer une action de gestion ou de mobilisation plus pérenne dans le temps et solliciter des financements publics.

Sans un appui fort, ces projets ne pourraient voir le jour et obtenir les financements disponibles pour les démarches collectives. De plus, ces projets sont parfois de longue haleine car ils demandent une importante sensibilisation auprès des propriétaires concernés. L'objectif est d'aller vers une « professionnalisation » des propriétaires forestiers.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Accompagnement des projets collectifs, animation pour la structuration des propriétaires et/ ou foncière	CRPF	De l'ordre de 67 000 €/an (1 technicien plein temps + frais secrétariat, encadrement et frais généraux)	F	Union des propriétaires, CD74, CCPMB et CCVCMB, Conseil régional	Poursuite du poste de technicien dédié au territoire, recherche de financement nécessaire
b) Promotion de l'union locale auprès des propriétaires et autres acteurs	Union des propriétaires forestiers (section PMB)	A définir suivant orientations données	F	CRPF, CD74	Sensibilisation des propriétaires par des réunions d'information, appui aux projets, supports de communication, etc.
c) Création de structures collectives (type ASLGF, groupements forestiers, etc.	propriétaires	A définir en fonction projets	F	CD74	Le CRPF peut encourager auprès des propriétaires la création de structures dédiées. Celles-ci seront ensuite éligibles à des aides pour leur fonctionnement et leurs investissements
<b>Possibilités de financement :</b>					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
		Suite PSADER ? + aide au regroupement et réalisation documents de gestion	Aides APS restructuration (B1, B2, B3)	Aide des CC	« la forêt bouge »
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b>					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de réunions organisées, nombre de projets identifiés					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de propriétaires participant aux réunions organisées, nombre de projets accompagnés, nombre de propriétaires correspondants, surfaces forestières correspondantes, quantité de bois sortis, chiffre d'affaire généré, nombre d'emplois dans la filière générés					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Correspondance première Charte forestière	
Fiche 12, Fiche 11, fiche 14 (réserves chantiers locaux), fiche15, fiche 33, fiche 31, fiche 41 et fiche 42		Tout au long de la charte forestière		A12	

## Axe 1 : Faciliter et encourager la mobilisation des bois dans les forêts du territoire

## Action n° 14

### Maintenir et accompagner des ETF (entreprises de travaux forestiers) sur le territoire

#### Contexte / objectifs :

En 2009, 33 entreprises de travaux forestiers avaient été recensées sur le territoire, regroupant activités de sylviculture, d'entretien des forêts, de bucheronnage et de débardage. 3 d'entre elles étaient spécialisées dans le débardage par câble, elles faisaient alors parti des 5 entreprises existantes en Rhône-Alpes. En 2016, une seule entreprise de débardage par câble reste en activité.

Le contexte de ces entreprises a peu changé en 5 ans. En ayant leur siège sur le territoire, elles interviennent sur le Pays du Mont Blanc, mais également sur les territoires voisins et assurent majoritairement des prestations de récolte de bois pour le compte de scieries.

Le contexte local fait que ces entreprises sont confrontées à un certain nombre de difficultés plus spécifiques :

- la saisonnalité de l'activité, avec une période hivernale d'au moins 5 mois et une offre très faible en chantiers de basse altitude,
- le manque d'équipements d'exploitation et de desserte adaptés aux dimensions et aux caractéristiques des engins modernes : routes d'accès aux chantiers de câblage, zones de stockage de grumes, places de dépôt, etc.
- l'obligation d'utiliser, dans bien des cas, des terrains agricoles pour le passage et le stockage des bois. Une convention type d'usage temporaire de parcelles agricoles a été proposée dans la charte des bonnes pratiques de l'exploitation forestière et permet désormais de clarifier les conditions d'usage et de remise en état de ces espaces,
- la mise en œuvre de nouvelles techniques de débardage, en particulier par câble, demande une adaptation des conditions de gestion des parcelles de forêts : les martelages doivent être planifiés et réalisés en intégrant les contraintes d'exploitation.

#### Descriptif de l'action :

Il s'agit dans un premier temps de promouvoir auprès des entreprises du territoire les démarches collectives menées par l'ASDEFS (Association des Entreprises Forestières des Savoie) qui pourront leur apporter un soutien dans la formation du personnel, les achats spécifiques, la défense de leurs intérêts, etc. mais aussi les projets à but plus commercial comme la création d'une coopérative de travaux, permettant par exemple de répondre plus facilement en direct aux appels d'offre. A ce sujet, il pourrait être développé sur le territoire des réserves de chantiers locaux qui seraient proposées aux entreprises locales organisées (groupement...).

Enfin, pour assurer le maintien de ces entreprises, il est nécessaire de les aider à investir. Des dispositifs existent, l'animatrice de la charte pourra aider les entreprises dans ce sens.

Le PEB (Pôle d'Excellence Bois) propose aussi des dispositifs d'appui au développement des entreprises qu'il pourra mettre en place auprès d'entreprises du territoire (prêt à taux 0, ingénierie financière, diagnostic 360, mutualisation d'un référent Qualité Hygiène Sécurité Environnement)

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Promouvoir les démarches collectives organisées	ASDEFS / PEB	Coût spécifique valorisé à l'échelle bi-départementale	F	CCPMB	Sensibiliser les opérateurs locaux aux démarches collectives initiées et en place

(formations, achat, défense, etc.)					
b) Encourager le développement d'une coopérative de travaux	ASDEFS,	Coût spécifique valorisé à l'échelle de 3 départements (73 74 et 01)	F	PEB	Promouvoir la démarche auprès des opérateurs locaux
c) créer des réserves de chantiers locaux à proposer aux entreprises locales organisées	CRPF / Union propriétaires	Temps travail technicien CRPF	F	ASDEFS / CC / ONF	A partir des différents projets accompagnés sur le territoire, il s'agit d'identifier des chantiers pouvant intéresser les groupements d'entreprises
d) Accompagner les opérateurs locaux dans leurs projets de développement (investissement...)	CCPMB (animatrice CFT) / intervention PEB	Temps travail animatrice CFT + intervention PEB	F	ASDEFS,	Appui à la recherche de financement par l'animatrice CFT, relai des offres du PEB sur le territoire : prêt à taux 0 et ingénierie financière, diagnostic 360, mutualisation QHSE (salarié partagé)
<b>Possibilités de financement :</b>					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
Pour les investissements des ETF, mesure 8.61 du FEADER et 4.32 pour les investissements en câble forestier		FRIS FRAC	APS investissements mesures C1 et C2		
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b>					
<u>Indicateur de suivi</u> : nombre de réunions organisée pour promouvoir ASDEFS, coopérative de travaux, <u>Indicateur réalisation</u> : nombre d'entreprises du territoire, adhérant à l'ASDEFS, prenant part à la coopérative de travaux, nombre de projets d'investissement aidés et montant aides mobilisées					
<b>Lien avec autres actions de la CFT</b>		<b>Calendrier indicatif</b>		<b>Correspondance première Charte forestière</b>	
Fiches 11, 12 et 13		Tout au long de la Charte forestière		A23	

### Axe 1 : Faciliter et encourager la mobilisation des bois dans les forêts du territoire

### Action n° 15

## Mettre en place des actions innovantes de gestion forestière (public/privé, zones sensibles, changement climatique, martelloscope, actions qui augmenteront les rôles de la forêt)

#### Contexte / objectifs :

Les forêts du territoire répondent à des enjeux multifonctionnels. A une dynamique économique forte (enjeux d'utilisation du bois dans la construction et comme source d'énergie) s'ajoutent ceux particulièrement exprimés dans un contexte topographique spécifique : enjeux de protection contre les risques naturels et de préservation de la biodiversité ; un contexte touristique exceptionnel : enjeux paysagers, d'accueil en forêt, de qualité du cadre de vie. De plus, la forêt et les usages du bois sont désormais aussi valorisés pour leur rôle dans le stockage et la séquestration du carbone. Les modalités de gestion doivent donc en tenir compte.

La gestion, l'exploitation et l'entretien de la forêt ne pourra se concevoir qu'à l'échelle de chaque massif, en prenant en compte l'intégralité de ces différents enjeux. Cette notion de massif impose l'association de tous les propriétaires présents dans le périmètre, publics comme privés.

Les tempêtes de 1999 et les attaques successives de scolytes ont entraîné la réalisation de nombreuses coupes rases, laissées en l'état. Dans les forêts vieilles se pose le problème du renouvellement des peuplements, la régénération naturelle faisant souvent défaut. Des mesures fortes permettant d'assurer le renouvellement des forêts sont attendues. Elles devront intégrer toutes les contraintes locales, y compris aux regards des effets du changement climatique.

#### Descriptif de l'action :

Cette action vise à faire évoluer les pratiques actuelles à travers la mise en place d'actions innovantes, qui pourraient devenir une habitude par la suite :

- encourager les exploitations collectives public / privé
- recenser les projets de travaux sylvicoles et reboisement, pour pouvoir leur faire profiter des possibilités de financement
- intégrer les différents rôles joués par la forêt et les conséquences du changement climatique dans les opérations de gestion menées (travaux sylvicoles)
- créer un nouveau martelloscope d'expérimentation sylvicole qui monterait par exemple les impacts de la gestion forestière sur les rôles joués par forêt

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Encourager les opérations d'exploitation collective public / privé, et si possible de manière exemplaire	ONF/CRPF	/	F	CCPMB, ASTERS,...	Mise en place d'une instance de rencontre régulière entre technicien ONF, technicien CRPF et animatrice CFT au moins 3 fois/an, permettant d'identifier les secteurs communs d'exploitation

b) Recenser les projets de travaux sylvicoles ou de reboisement	Partenariat CRPF, ONF, DDT, Communes, CC	Temps travail des agents concernés	F	CRPF, ONF, DDT, Communes	Inventaire à maintenir à jour. Ces projets pourraient bénéficier par exemple des mesures subordonnées de défrichement
c) Mettre en place des actions innovantes de gestion forestière qui intègrent les différents rôles joués par la forêt et les conséquences du changement climatique	Communes / propriétaires	Coûts en fonction des travaux (60 000 à 100 000 € /an	F/I	ONF / CRPF / COFOR / ASTERS	Travaux sylvicoles menés notamment dans le cadre du dispositif Sylv'Acctes par exemple, où le rôle de stockage du carbone est identifié ou dans le cadre des Forêts d'Avenir des Pays de Savoie, ou des mesures subordonnées de défrichement
d) Créer de nouveaux martelloscopes d'expérimentation sylvicole pour montrer les impacts de la gestion (en intégrant les fonctions jouées, le changement climatique...)	Communes / propriétaires / ONF / CRPF	Coût variable suivant modalité, de 3 000 à 15 000 €	I	ONF / CRPF / CC / communes	Mettre en place un outil pour sensibiliser aux différentes pratiques de gestion forestière
<b>Possibilités de financement :</b>					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
FEADER 8.52		Sylv'Acctes / suite PSADER pour martelloscope ?	CD 74 (dispositif FAPS)		
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b>					
<u>Indicateurs de suivi</u> : recensement des projets publics / privés possibles, nombre de projets potentiels identifiés					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre d'opérations d'exploitation publique / privée réalisées et les volumes et les surfaces concernées, recensement des surfaces gérées de manière exemplaire, surfaces faisant l'objet de travaux sylvicoles intégrant les rôles joués et le changement climatique, nombre de martelloscope créé					
<b>Lien avec autres actions de la CFT</b>		<b>Calendrier indicatif</b>		<b>Correspondance première Charte forestière</b>	
Fiches 41, 42 et 43 qui visent à valoriser une gestion forestière exemplaire dans les espaces protégés et en zones sensibles, fiches 32 et 33 pour la sensibilisation via le martelloscope		Tout au long de la charte forestière		A13, B31 + ouverture sur dispositif Sylv'Acctes	

**Axe 2 : Favoriser l'utilisation du bois local, dans la construction, le chauffage ou ailleurs**

**Action n° 21**

### Maintenir et accompagner des scieries sur le territoire

#### Contexte / objectifs :

Sur le Pays du Mont-Blanc 15 entreprises de 1<sup>ère</sup> transformation étaient recensées en 2009, dont 2 scieries mobiles. En 2016, elles ne sont plus qu'une dizaine environ. Leur activité et les services qu'elles proposent sont très variables d'une unité à l'autre.

En effet, si le Pays du Mont-Blanc compte un grand nombre d'entreprises de deuxième transformation du bois, avec 144 entreprises recensées en 2009 dont 31 unités de charpente, la part relative de leur approvisionnement en bois locaux tend à diminuer, alors même que l'utilisation du bois dans la construction connaît en Haute-Savoie un développement important.

Le problème identifié déjà en 2009 était l'inadéquation entre l'offre des scieries locales, en produits sciés souvent à l'état brut, et la demande des entreprises de deuxième transformation, en produits travaillés (séchés, rabotés, etc.).

Depuis 2009, certaines scieries ont su s'adapter à la demande et notamment investir dans le domaine du séchage ou du rabotage pour répondre aux attentes de la deuxième transformation, qui a tendance à ne pas toujours privilégier les provenances locales. La démarche de promotion de la provenance locale du bois Bois Qualité Savoie est également toujours d'actualité avec une scierie adhérente et il existe aussi en parallèle la démarche Bois des Alpes.

#### Descriptif de l'action :

Faire le point sur la situation des différentes unités du territoire et leur faire connaître les démarches en cours menées par l'interprofession départementale et notamment le syndicat des scieurs. Accompagner ces entités dans leur développement et notamment la recherche de financements pour leurs projets d'investissement.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Analyse de la situation des scieries du territoire	CCPMB	Temps travail animatrice CFT	F	PEB, syndicat des scieurs	Enquête à mener auprès des opérateurs du territoire pour identifier les freins et les potentialités, à faire remonter au niveau interprofession qui pourra proposer ensuite des actions adéquates
b) Promotion des démarches collectives initiées au niveau de l'interprofession bi-départementale	PEB / syndicat des scieurs	Coût spécifique valorisé au niveau bi-départemental	F	Scieurs, communes, CC,	Organisation de réunions par le PEB ou le syndicat et relai d'information par le biais de l'animatrice CFT (vers le PEB et vers les scieries)
c) Accompagner les opérateurs locaux dans leur projet de	CCPMB / PEB	Temps travail animatrice CFT	F	PEB, syndicat des scieurs	L'animatrice CFT accompagnera les porteurs de projet dans la recherche de

développement (investissement)		+ intervention PEB			financements, et sollicitera le cas échéant le PEB pour les prêts à taux 0, le diagnostic 360, la mutualisation QHSE
<b>Possibilités de financement :</b>					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
Aides aux investissements mesure 6.42 du FEADER / aides dans le POIA		FRIS Bois	APS Mesure C3 (qualification des produits)		
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<u>Indicateur de suivi</u> : nombre d'entreprises du territoire recensées, nombre de projets identifiés					
<u>Indicateur de réalisation</u> : nombre d'entreprises enquêtées, nombre de projets accompagnés					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Correspondance première Charte forestière	
Pour pouvoir utiliser du bois local (fiche 22), il est nécessaire de maintenir des outils de 1 <sup>ère</sup> transformation les scieries		Tout au long de la charte forestière		Action A31 recadrée	

**Axe 2 : Favoriser l'utilisation du bois local, dans la construction, le chauffage ou ailleurs**

**Action n° 22**

**Encourager et promouvoir les démarches d'utilisation de bois local, notamment auprès des entreprises et des collectivités, mais aussi des particuliers**

**Contexte / objectifs :**

Compte tenu de la concurrence internationale très vive sur les sciages, avec une surcapacité de production en Europe, la compétitivité des bois locaux passe, outre la modernisation des outils de production, par une rationalisation des modes de commercialisation pour une meilleure visibilité de l'offre et par une amélioration de la capacité de réponse à la demande dans des délais garantis.

La valorisation passe également par un renforcement de l'image des produits issus de bois de pays auprès des maîtres d'ouvrages, des donneurs d'ordres et du client final. Cette revalorisation doit s'appuyer sur la marque Bois Qualité Savoie (BQS), qui compte pour l'instant un seul adhérent dans le Pays du Mont-Blanc (Scierie Socquet-Clerc à Combloux) et la certification Bois des Alpes.

La valorisation des bois de pays passe enfin par l'exemplarité de leur utilisation par les collectivités dans la construction des bâtiments publics.

Plusieurs bâtiments du territoire ont été réalisés depuis 2009 avec une partie de bois locaux (refuge du Goûter, église de Cordon, etc.). Il est nécessaire de le faire savoir auprès des opérateurs locaux pour les inciter à faire de même, leur montrer les possibilités et les accompagner techniquement pour le faire.

**Descriptif de l'action :**

Il est encore nécessaire de sensibiliser et d'accompagner les projets de construction en bois, dans une région où c'est pourtant une tradition ancienne. Aujourd'hui des spécialistes de la construction peuvent intervenir pour aider l'utilisation de bois dans les différents projets de l'habitat individuel ou collectif, aux bâtiments publics ou aux entreprises, par des conseils et des visites.

De nombreux outils et démarches existent aujourd'hui dans ce sens, proposés par le PEB et le CAUE (Performance bois à Rumilly par exemple) et les Communes forestières. On peut également valoriser des réalisations exemplaires en s'appuyant sur l'expérience dans ce domaine de l'interprofession et du CAUE. Les projets de bâtiments publics en bois pourront aussi être accompagnés et valorisés par la suite.

D'autre part d'autres démarches sont lancées ces dernières années pour valoriser le bois local dans la production de différents objets : ski, couteaux, ou même en tant que matériaux dans le génie civil (caissons pour maintenir les talus). La charte doit donc identifier ces initiatives et les promouvoir sur le territoire et à l'échelle départementale.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Promotion du dispositif de consultance bois PEB / CAUE et des visites « performance bois » Relais et promotion des démarches collectives en place	PEB/CAUE	Coût de l'organisation spécifique valorisé au niveau départemental	F	PEB, CAUE, CNDB, collectivités	Relai par l'animatrice CFT

ou en préparation (BQS, Palsa Bois, ...)					
b) Promotion et accompagnement des bâtiments publics en bois local	Communes / CC	Temps travail animatrice CFT	F	COFOR	Aide au montage de projet, recherche de financements, Accompagnement des élus et mise à disposition d'outils (techniques et juridiques)
c) Accompagnement des démarches initiées sur le territoire	Entreprises / collectivité	Temps travail animatrice CFT	F	PEB / CMA / CCI / CA / communes / CC / COFOR	Identification, appui, promotion par l'animatrice CFT et transmission au sein du PEB
<b>Possibilités de financement :</b>					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
			APS mesure C4 pour projets de recherche développement		
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b>					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de démarches identifiées					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de démarches promues et accompagnées					
<b>Lien avec autres actions de la CFT</b>		<b>Calendrier indicatif</b>		<b>Correspondance première Charte forestière</b>	
Fiche 43 partenariat PEB, fiche 21, fiche 31 (visite entreprises)		Tout au long de la charte forestière		A41 élargie à tous les usages + poursuite B13	

**Axe 2 : Favoriser l'utilisation du bois local, dans la construction, le chauffage ou ailleurs**

**Action n° 23**

**Sensibiliser aux bons usages du bois pour le chauffage (qualité du combustible, appareil, allumage, etc.)**

### Contexte / objectifs :

La forêt est une source d'énergie renouvelable, qui plus est locale. Le bois énergie issu de forêt peut être utilisé sous plusieurs formes : la bûche, la plaquette et le granulé. Pour rappel, 1m<sup>3</sup> de bois (à 20% d'humidité) remplace 270 litres de fioul.

La plus grosse consommation sur le territoire correspond au bois buche, qui est le format classique utilisé depuis toujours pour le chauffage, des ménages en particulier. La plaquette forestière, est un produit qui provient directement de la forêt où elle est le résultat du broyage des sous-produits non valorisables en bois d'œuvre ou autres. Enfin, le granulé est la forme la plus travaillée qui est produite en usine par compactage des sous-produits issus de la valorisation du bois (sciure, copeaux...). Des circuits locaux de valorisation sont envisageables entre producteurs et consommateurs principalement pour le bois buche et le bois plaquette.

Depuis plusieurs années, le Pays du Mont-Blanc subit des périodes de pollution importantes aux particules fines (PM 10 et PM 2,5). Le chauffage individuel au bois est responsable de 62% des émissions de particules (PM10) selon Air Rhône-Alpes (inventaire 2013) sur le territoire de la Vallée de l'Arve. Le bois est une énergie renouvelable bénéfique pour la lutte contre l'effet de serre. Cependant, la combustion d'un produit de mauvaise qualité et dans une cheminée ou un poêle d'ancienne génération détériore fortement la qualité de l'air. Des études plus précises ont montré que tous les modes de chauffage au bois n'étaient pas en cause. Certains polluent beaucoup plus que les autres, principalement les appareils de chauffage en foyer ouvert, c'est-à-dire les cheminées ouvertes, ainsi que les appareils à bûche datant d'avant 1996. L'ensemble de la Vallée de l'Arve incluant le Pays du Mont-Blanc est concerné par un Plan pour la Protection de l'Atmosphère, adopté le 16 février 2012 pour 41 communes. Son objectif est de réduire durablement la pollution de fond de vallée et ne pas se contenter de juguler les pics de pollutions épisodiques. Un des outils financiers mis en place dans ce cadre est le Fond Air-Bois visant à aider les propriétaires à changer leur poêle ou cheminée par un nouvel appareil de combustion plus performant, conforme aux exigences en terme de qualité des émissions. Ces appareils labellisés flamme verte 5 étoiles ont des rejets inférieurs à 50mg/Nm<sup>3</sup> d'air.

Le territoire est également concerné par des démarches de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation du territoire aux changements climatiques, dans le cadre de Plans Climats Energie Territoriaux et, prochainement de Plans Climats Air Energie Territoriaux qui encouragent l'utilisation des énergies renouvelables.

### Descriptif de l'action :

Ne pas décourager les personnes qui souhaitent se chauffer au bois, mais les encourager à utiliser les bons appareils ainsi que des combustibles de qualité et en les informant sur les bonnes techniques de fonctionnement de leur appareil de chauffage.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Relayer les informations éditées dans le cadre du PPA	CCPMB	Dans le cadre travail animatrice	F	SM3A / Communes / CCVCMB	

auprès des utilisateurs de bois		CFT + référent PPA CCPMB			
b) Organiser des temps d'information à destinations des consommateurs de bois de chauffage sur les bonnes pratiques du chauffage au bois	CCPMB / CCVCMB /communes	Préparation en interne et intervenant extérieur Coût fonction du nombre d'interventions (dépense prévue dans le Fond Air Bois outil du PPA de l'Arve jusqu'en 2017)	F	SM3A, Communes, PEB, CRPF, union propriétaires, Prioriterre	Organisation de réunions d'information et/ou de formation plus poussées sur des sujets comme le choix du bois, l'allumage du feu, le fonctionnement des appareils, le stockage du bois avec une réflexion sur l'espace dédié dans l'habitat (urbanisme). Cela existe déjà de manière ponctuelle, il serait pertinent de le généraliser
c) Poursuivre la sensibilisation des producteurs locaux (qui sont aussi vecteurs d'information auprès de leurs clients)	PEB / collectivités	A chiffrer suivant modalités retenues (dépense prévue dans le Fond Air Bois du PPA de l'Arve jusqu'en 2017)	F	SM3A / CCPMB / CCVCMB / communes / Rhône-Alpes Bois Buche	Organisation de réunions d'information et/ou de formation plus poussées
<b>Possibilités de financement :</b>					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
	ADEME			Fond air bois (outil du PPA de l'Arve jusqu'en 2017)	
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b>					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de démarches relayées					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de temps d'information organisés pour utilisateurs et producteurs, nombre de participants					
<b>Lien avec autres actions de la CFT</b>		<b>Calendrier indicatif</b>		<b>Correspondance première Charte forestière</b>	
Fiches 24 et 25, fiche 14 pour le travail avec ETF		Tout au long de la charte forestière		B21 orientée autour des enjeux du PPA	

**Axe 2 : Favoriser l'utilisation du bois local, dans la construction, le chauffage ou ailleurs**

**Action n° 24**

**Encourager et accompagner les projets de chaufferie bois, et suivre les chaufferies en place dans leur fonctionnement (approvisionnement, gestion, etc.)**

### Contexte / objectifs :

La forêt est une source d'énergie renouvelable, qui plus est locale. Le bois issu de forêt peut être utilisé sous plusieurs formes : la bûche, la plaquette et le granulé.

Ce mode de chauffage, au-delà de l'utilisation par les ménages, peut aussi être développé dans le cadre de chaufferies collective, voire de chaufferies publiques qui peuvent parfois alimenter des réseaux de chaleur. Ce type de chaufferie de puissance significative peut utiliser le bois sous la forme de plaquettes. L'installation d'une chaudière bois collective requiert des vigilances particulières tant en termes d'approvisionnement, de volumes de bâtiment à prévoir notamment pour le stockage, de prise en compte des règles d'urbanisme, ou encore des règles en termes de rejets dans l'atmosphère. Cela peut engendrer des surcoûts pour l'installation et la maintenance qui pourront être compensés grâce à des aides financières. Ce type de projet nécessite donc un appui plus important au moment de sa préparation, mais aussi pendant le fonctionnement de l'infrastructure.

### Descriptif de l'action :

Il s'agit de faire connaître aux porteurs de projet potentiels (structures collectives et collectivités) les intérêts d'installer une chaufferie bois. Si le porteur est motivé, il faudra alors l'aider dans la recherche des financements publics existants.

Il faut en parallèle accompagner les chaufferies existantes, car l'utilisation de ce combustible requiert une plus grande vigilance : qualité des produits, taux d'humidité, provenance, ... Même si ces critères peuvent être intégrés dans le marché d'approvisionnement, ils nécessitent d'être contrôlés et suivis dans le temps. D'autre part, ce type d'infrastructure nécessite un suivi et une maintenance plus importante que les chaudières habituelles fonctionnant aux énergies fossiles. Un accompagnement et une formation des personnels responsables peuvent s'avérer nécessaires.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) encourager et accompagner les porteurs de projet	CCPMB / PEB	Temps travail animatrice CFT	F	Prioriterre, PEB, COFOR, CAUE, etc.	Rencontrer les porteurs de projet, les orienter vers les experts techniques, les exemples existants, et les appuyer ensuite dans la recherche de financement
b) créer de nouvelles chaufferies bois collectives	Communes / CC / structures collectives privées	En fonction des projets (500 000 à 2 millions € / projet)	I	Prioriterre, COFOR,	Appui à apporter aux porteurs pour le montage et la recherche de financements
c) accompagner les chaufferies en place, par un suivi technique et en	CCPMB/PEB	Temps travail animatrice CFT et PEB	F	COFOR, Prioriterre	Faire profiter des démarches initiées à l'échelle du PEB « suivi performance chaufferie »,

termes approvisionnement					diffuser les propositions de formation sur le sujet, faire des rencontres régulières avec les gestionnaires
<b>Possibilités de financement :</b>					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
	Fond chaleur (ADEME)	Energie et innovation volet Bois	Aide pour collectivités		
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b>					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de projets émergents					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de projets accompagnés, nombre de chaufferies créées, nombre de chaufferies suivies					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Correspondance première Charte forestière	
fiches 23 et 25		Tout au long de la charte forestière pour a et c, en fonction des opportunités pour b		Regroupement de B33, B41 et B42	

**Axe 2 : Favoriser l'utilisation du bois local, dans la construction, le chauffage ou ailleurs**

**Action n° 25**

**Réaliser des investissements pour faciliter l'approvisionnement en bois énergie local (bûche, plaquette, ...) et pour améliorer les produits (séchage par exemple) pour les entreprises ou les collectivités**

### Contexte / objectifs :

L'organisation d'une filière bois énergie locale peut être envisagée en articulant les besoins de chaufferies publiques du territoire et des particuliers, les ressources disponibles et les entreprises productrices. Ces éléments ont été analysés dans le cadre du travail réalisé en 2012 sur l'Organisation de la filière bois énergie du Pays du Mont-Blanc qui a permis de cibler 4 types d'investissements nécessaires pour faciliter le fonctionnement de cette filière en circuit court :

- réalisation de places de dépôt en forêt, de l'ordre de 150m<sup>2</sup>, cela est général envisagé dans les nouveaux projets de desserte (voir fiche 12)
- réalisation de places de regroupement (zone de 5000m<sup>2</sup>) pour regrouper les bois d'un massif forestier, le tirer, le cuber et le valoriser
- création de plateformes de transformation (pour regrouper, broyer ou fendre, puis sécher le bois collecté et ainsi créer de la valeur ajoutée)
- création de hangars tampons (aux abords des chaudières) pour anticiper le stockage nécessaire à l'approvisionnement en conditions difficiles.

Les investissements à l'amont du processus, peuvent être pris en charge par les propriétaires de forêt (places de dépôt, places de regroupement).

Le développement d'infrastructures relatives au procédés de transformation relèvent plus de la responsabilité des entreprises ou des collectivités, si celles-ci souhaitent s'engager dans le domaine de production de plaquette forestière.

Enfin, la création de hangars tampon, est à mettre en lien avec le projet de création de chaufferie bois et sera donc porté en général par le maître d'ouvrage voir son fournisseur.

### Descriptif de l'action :

Dans cette action on se concentrera sur l'appui à la création d'équipements pour permettre la transformation des produits et l'amélioration de leur qualité, puis le stockage à proximité des chaufferies (hangar tampon). Il s'agira avant tout de recenser les projets potentiels et de les accompagner (recherche de terrain, recherche de subvention), que les porteurs soient publics ou qu'il s'agisse d'entreprises.

Préalablement à cette action, d'autres facteurs doivent être traités pour que la filière fonctionne en circuits courts. En effet, même si la ressource présente sur le territoire, elle reste difficilement mobilisable pour des raisons évoquées dans d'autres fiches :

- manque de desserte pour sortir le bois des forêts (fiche 12)
- morcellement de la forêt privée (qui rend difficile l'exploitation d'une majorité des forêts (fiche 13)
- modalités de vente, qui ont tendance à privilégier la vente en bloc et sur pieds,
- règles d'exploitation (fiche 11),
- etc.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Identifier les projets potentiels et les accompagner	CCPMB	Temps travail animatrice	F	PEB, ONF, CRPF, COFOR, Prioriterre...	
b) Réaliser des équipements pour améliorer la qualité des produits, notamment par le séchage (hangar bois buche, plateforme plaquette...)	Collectivités / entreprises	A chiffrer suivant les dimensions du projet	I	PEB, COFOR, Prioriterre	Réalisation de structures pour faciliter le séchage du bois buche ou des plaquettes produits localement (plateforme de valorisation ou hangar de séchage) Etude de faisabilité
c) Réaliser des investissements pour stocker la ressource à proximité des chaufferies collectives (hangar stockage)	Communes ou structure collective	En fonction des projets	I	PEB, COFOR, Prioriterre	Réaliser des structures pour stocker la ressource bois à proximité des chaudières Etude de faisabilité
d) Faire de la sensibilisation sur les autres freins au développement du bois énergie	CCPMB	Temps travail animatrice	F	CCVCMB / communes / ONF / CRPF / Prioriterre / COFOR	Régler les problèmes d'accès aux forêts, de modalité de vente par produits et non plus en bloc, Formation des élus sur la thématique
<b>Possibilités de financement :</b>					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
	CIMA (obj2.1)				
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b>					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de projets identifiés					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de projets aidés, nombre d'investissements réalisés,					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Correspondance première Charte forestière	
Fiche 12 pour création place de dépôt en forêt, et création dessertes permettant sortie du bois énergie de la forêt, fiches 22 et 23		Tout au long de la charte forestière pour a et d, en fonction des opportunités pour b et c		B32 élargie aux investissements des entreprises/ producteurs et au bois buche	

### Axe 3 : Sensibiliser le public au sens large à la forêt

### Action n° 31

## Encourager une démarche commune de promotion / sensibilisation pour les habitants et les touristes, en s'appuyant sur la valorisation des métiers de la forêt et du bois

#### Contexte / objectifs :

Si la forêt est une composante physique très présente dans le paysage du Pays du Mont-Blanc, la relation de la population à la forêt est aujourd'hui multiforme. Faute de transmission d'une culture forestière ou d'une connaissance de la forêt comme écosystème, il n'existe pas aujourd'hui une vision partagée de la forêt au sein de la population.

La découverte de la forêt dans le cadre scolaire est un moyen privilégié de construction d'une vision partagée de la forêt, dans la diversité de ses aspects et de ses fonctions. Elle suppose une relation de partenariat suivie avec l'éducation nationale et les acteurs de la forêt, dans le cadre du programme d'action du réseau d'éducation à l'environnement du Pays du Mont-Blanc.

La vocation touristique du pays du Mont-Blanc amène à intégrer la forêt comme une composante de l'offre touristique afin de dépasser les antagonismes traditionnels entre l'exploitation forestière et l'activité touristique, ou entre l'exploitation forestière et la préservation des milieux naturels.

Les acteurs forestiers peuvent contribuer au dynamisme touristique local, par la connaissance authentique qu'ils ont du territoire et de ses activités, authenticité recherchée par les publics touristiques. L'identité forestière du Pays du Mont-Blanc est très peu affirmée jusqu'ici à travers les manifestations professionnelles ou grand public.

La promotion de l'identité forestière du pays du Mont-Blanc passe par des actions de communication coordonnées à l'échelle du territoire sous l'égide des intercommunalités.

#### Descriptif de l'action :

Il est proposé dans un premier temps de travailler avec les intervenants du réseau d'éducation à l'environnement du Pays du Mont-Blanc, sur les contenus des animations proposées au scolaires du territoire sur la thématique de la forêt, afin d'aller au-delà de la découverte de l'écosystème et d'aborder la question de la gestion multifonctionnelle, telle qu'elle est mise en œuvre sur le territoire.

D'autre part il s'agit d'organiser des événements ou animations dédiées à la découverte de la forêt et de sa gestion sur le terrain, avec des rencontres de professionnels, à l'image de ce qui a pu être fait aux Contamines-Montjoie en 2009 ou à Megève dans le cadre du martelloscope. Il pourra s'agir d'événements ponctuels ou de cycle d'animations, l'objectif étant de toucher le plus de monde possible, locaux comme visiteurs. Cela pourra se faire en forêt, mais aussi au sein des entreprises du territoire.

Il faut également prévoir une sensibilisation ciblée à certains publics comme les jeunes, en dehors des temps scolaires ou les personnes âgées, en faisant intervenir des personnes référentes du territoire hors forêt : temps d'activité périscolaires, centres de loisirs, maison de retraite, centre de vacances...

Enfin, il paraît opportun de travailler entre les différents acteurs gestionnaires forestiers du territoire à la définition d'une trame commune pour l'information des chantiers, en plus de la signalétique obligatoire déjà traitée par le passé. Cette signalétique harmonisée permettrait de relayer des messages clés et des données au grand public pour une bonne compréhension des interventions et du dérangement occasionné.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F / I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) mettre en adéquation les offres existantes en animation nature avec la réalité de la gestion forestière et du travail des professionnels du secteur	CCPMB	Temps de travail de l'animatrice, des coordinateurs et animateurs (1 journée à renouveler tous les ans ou tous les 2 ans)	F	Réseau éducation environnement (CCPMB, CNM, CCVCMB + élargissement réseau Empreintes), ONF, CRPF, PEB, ...	Réaliser des demi-journées d'échange et de formation avec les animateurs du réseau d'éducation nature du territoire et les référents techniques forêt/bois par animatrice CFT
b) organiser des événements de découverte de la forêt en s'appuyant par exemple sur des visites de chantiers, ou d'entreprises	CCPMB / CCVCMB / Communes / Union propriétaires	temps de travail pour la préparation + frais liés aux événements (2 à 10 000 €/ événements ou projet suivant les modalités de promotion et de participation)	F	PEB, ASDEFS, ONF, CRPF, ASTERS, Fédération chasseurs, propriétaires, communes, OT, etc.	Organisation d'événements ponctuels ou multiples, représentatifs pour le territoire, avec le maximum de partenaires et avec des cibles larges : locaux, touristes, ...
c) réaliser des animations hors forêt auprès de publics cibles (les enfants par exemple) en faisant intervenir des professionnels / des propriétaires	Partenariat Union des propriétaires / CCPMB / CCVCMB / Communes / ONF / CRPF	temps de travail de coordination et participation des personnes intéressées, si possible gratuitement	F	Union des propriétaires / CCPMB / CCVCMB / Communes / ONF / CRPF + structures accueil (école, garderies / TAP / centre de loisirs, maison de retraite, centres de vacances...)	Recenser les intervenants potentiels disponibles, enquêter auprès des structures prêtes à profiter de l'animation, préparer un support d'information pour complément et mettre en contact tout le monde
d) créer une trame signalétique commune d'information sur les chantiers forestiers	Partenariat CCPMB / CCVCMB / ONF / CRPF / communes	Temps de travail de chacun des partenaires impliqués, le coût de réalisation du panneau est normalement à la charge du prestataire retenu	F	CCPMB / CCVCMB / ONF / CRPF / Communes	Mise en place d'un groupe de travail sur le territoire pour définir le contenu type à proposer à chaque porteur de travaux en forêt (trame prédéfinie, informations qui présentent le chantier...)

#### Possibilités de financement :

Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
POIA Espaces vallées	CIMA Espaces valléens	Lignes touristiques Montagne / suite PSADER ?	A rechercher au niveau SDENS		

#### Indicateurs de suivi et de réalisation :

Indicateurs de suivi : nombre d'acteurs du réseau d'éducation impliqués dans la démarche, nombre de projets de découverte préparés, nombre de partenaires impliqués dans ces projets, nombre d'intervenants possibles aux animations hors forêt recensés, constitution du groupe de travail pour développer une signalétique commune

Indicateurs de réalisation : nombre de rencontres avec le réseau d'éducation organisées, nombre de projet de découverte réalisés, nombre d'animation hors forêt réalisées, nombre de bénéficiaires à chacun de ces projets (découverte / animation), nombre support produit pour les animations, nombre trame signalétique commune proposée et appliquée

Lien avec autres actions de la CFT	Calendrier indicatif	Correspondance première Charte forestière
Fiche 32 et 33 complémentaires et fiche 11 visant à améliorer conditions exploitation.	Tout au long de la charte forestière	Regroupement de D31, D34, D35 D41 et D42

### Axe 3 : Sensibiliser le public au sens large à la forêt

### Action n° 32

## Développer l'offre d'itinéraires de découverte ou d'autres supports physiques ou virtuels de découverte de la forêt

#### Contexte / objectifs :

Si la forêt est une composante physique très présente dans le paysage du Pays du Mont-Blanc, la relation de la population à la forêt est aujourd'hui multiforme. Faute de transmission d'une culture forestière ou d'une connaissance de la forêt comme écosystème, il n'existe pas aujourd'hui une vision partagée de la forêt au sein de la population.

La vocation touristique du pays du Mont-Blanc amène à intégrer la forêt comme une composante de l'offre touristique afin de dépasser les antagonismes traditionnels entre l'exploitation forestière et l'activité touristique, ou entre l'exploitation forestière et la préservation des milieux naturels.

#### Descriptif de l'action :

Il est important d'innover dans l'offre d'activités touristiques de découverte en proposant de nouveaux outils et de nouvelles formes pédagogiques d'appropriation des problématiques forestières que ce soit pour les locaux ou les touristes.

Il faut au préalable faire un état des itinéraires existants et envisager des travaux voir des renouvellements quand cela s'avère nécessaire. Des démarches sont en cours à ce niveau dans chaque communauté de communes via les schémas directeurs de la randonnée. Il faudra s'en rapprocher pour voir ce qui concerne la forêt et le bois. De nouveaux itinéraires peuvent également être imaginés en tenant compte des attentes du public actuel, en association les acteurs du tourisme.

Il faut aussi prévoir le développement d'autres supports de découverte, physiques ou virtuels, comme cela a pu se faire à Megève avec le martelloscope, et qui pourraient s'adresser à un public différent, pas forcément concerné par les itinéraires pédestres habituels (non marcheurs...).

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) faire un état des lieux de l'existant : où, géré par qui et dans quel état ? Proposition des solutions aux problèmes rencontrés	CCPMB / CCVCMB	Temps de travail	F	Communes / CC/ ONF / services sentier / CD 74 / ASTERS	Se rapprocher des schémas directeurs de la randonnée par CC, pour voir comment est traité le sujet de la forêt et du bois, puis réfléchir aux pistes d'amélioration de l'existant et faire le point avec les communes concernées
b) réaliser de nouveaux itinéraires de découverte autour de la forêt et du bois	Communes, CC, ONF, CRPF propriétaires	Très variable suivant les projets (de l'ordre de 40 000 € /itinéraire)	I	CD 74 / réseau éducation environnement / commissions sentier / OT / ASTERS	Dans le cadre des réflexions en cours voir pour créer des itinéraires en lien avec forêt (en fonction aussi des résultats de l'opération a)
c) développer d'autres supports	Communes, CC, ONF, CRPF, propriétaires	Très variable suivant les projets (de	I	Collectivités / ONF / CRPF /	Créer d'autres martelloscope ou autres lieux de découverte, voir

physiques ou virtuels de découverte		10 000 à 60 000 € / projet)		CD 74/ OT / ASTERS	un logiciel, un site internet, une application smartphone,...
<b>Possibilités de financement :</b>					
<b>Europe</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Département</b>	<b>Local</b>	<b>Autre</b>
POIA Espaces vallées	CIMA Espaces valléens	Lignes touristiques Montagne / suite PSADER ?	SDENS / PDIPR		
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b>					
<u>Indicateurs de suivi</u> : un état des lieux entrepris, un projet d'itinéraire identifié, un projet de support autre identifié					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre d'itinéraires existants recensés, nombre de projets préparés, type de cibles attendues					
<b>Lien avec autres actions de la CFT</b>		<b>Calendrier indicatif</b>		<b>Correspondance première Charte forestière</b>	
Fiche 15, fiches 31 et 33, fiche 42 autour de la sensibilisation des usagers		Démarrer l'état des lieux dès le début CFT, puis mise en œuvre en fonction des opportunités		D21 + D34	

## Axe 3 : Sensibiliser le public au sens large à la forêt

## Action n° 33

### Sensibiliser et former les élus et les propriétaires à la gestion forestière

#### Contexte / objectifs :

Le taux de renouvellement important des élus municipaux, observé lors des dernières élections municipales, et l'évolution sociologique, avec de nombreux élus qui ne sont pas d'origine rurale, créent le besoin d'une sensibilisation et d'une formation à la sylviculture. Dans la précédente charte, ce constat était déjà valable, mais les formations organisées n'ont cependant pas eu le résultat escompté. En effet le format imposait souvent des formations à la journée ; or les élus ont peu de disponibilité. Il faut donc revoir leur format pour améliorer la connaissance et les échanges auprès des élus.

Les propriétaires privés entretiennent une relation souvent très distendue avec la gestion de leurs parcelles forestières, dont ils ignorent parfois jusqu'à la localisation. Une première phase de sensibilisation générale a pu avoir lieu depuis le recrutement du technicien CRPF qui a organisé dès 2010 des réunions d'information à destination de la plupart des propriétaires forestiers du territoire, pour leur présenter les outils et services à leur disposition. Cependant, pour le développement d'une gestion forestière durable et pour une meilleure mobilisation de la ressource forestière, ces thématiques restant assez technique, il convient d'approfondir le sujet si l'on ne dispose pas de cette culture au sein de son environnement familial ou professionnel. C'est un préalable à toute participation à la mise en place d'un document de gestion, l'adhésion à une structure collective, la réalisation de travaux, etc.

#### Descriptif de l'action :

Afin de développer la culture forestière et les connaissances des propriétaires forestiers et des élus, il convient d'organiser des temps d'échange spécifiques à leur fonction, de formats variables et sur des sujets divers. En effet, il faut pouvoir s'adapter aux attentes de chacun et varier les approches pour assurer une meilleure diffusion et une bonne sensibilisation aux thématiques importantes.

Ainsi une approche en salle ou sur le terrain pourra être proposée, avec des durées courtes (élus) ou plus longues (propriétaires) suivant les disponibilités de chacun.

De même, de nombreux sujets pourront être abordés, allant des aspects économiques de la gestion forestière (modalités de vente, prix du bois, perspectives futures...), aux aspects techniques (techniques de sylviculture...), en passant par les enjeux liés à la faune sauvage et à la biodiversité qui sont aussi pris en compte, jusqu'à des aspects plus ludiques comme l'utilisation de martelloscopes (qui permettent de simuler les choix des arbres à couper dans une parcelle).

Ces temps d'information pourront également s'organiser occasionnellement de manière conjointe entre élus et propriétaires, lorsque les interventions peuvent être bénéfiques pour chaque acteur (impact de la faune sauvage, par exemple).

Des supports dédiés pourront être produits pour maintenir la diffusion d'information dans le temps, en collectant des renseignements auprès des principaux partenaires impliqués. Les outils informatiques pourront ainsi faciliter le transfert d'information pour les personnes qui ne peuvent participer physiquement à ces différentes démarches.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) organiser des temps d'échange, de découverte et	COFOR / ONF	Envois et frais d'intervenants, propres à	F	ONF / CCPMB / CCVCMB /	En salle ou sur le terrain, les élus seront conviés à échanger, découvrir et

de formations spécifiques aux élus (propriétaires publics et aménageurs)		chaque temps et en fonction du milieu		Communes / CRPF / ASTERS	se former sur différentes thématiques en fonction des besoins émis et du contexte
b) organiser des temps d'échange, de découverte et de formations spécifiques aux propriétaires privés	Union des propriétaires forestiers privés 74 (section PMB) / CRPF	Envois et frais d'intervenants, propres à chaque temps et en fonction du milieu	F	CRPF / COFORET / Communes / CCPMB /CCVCMB / ASTERS	En salle ou sur le terrain, les propriétaires seront conviés à échanger, découvrir et se former sur différentes thématiques en fonction des besoins émis et du contexte
c) créer et diffuser des supports d'information spécifiques au territoire, mais aussi recueillir des informations de base pouvant profiter aux élus ou aux propriétaires (compilation informations diffusées lors des temps d'échange)	Partenariat CCPMB / COFOR / ONF / Union propriétaires / CRPF...	Temps travail animatrice CFT + partenaires	F	ASTERS	Pour créer ce genre d'outil, collecter les données diffusées lors des temps d'échange et compléter par des données spécifiques au territoire. Diffuser régulièrement ce genre d'outils pour relancer la discussion autour de la forêt et de sa gestion
<b>Possibilités de financement :</b>					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b>					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de projets montés, nombre d'invités sollicités					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de temps organisés, nombre de participants, nombre de supports préparés et diffusés					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Correspondance première Charte forestière	
Fiches 14, 15, 51, 52 et 53		Tout au long de la charte forestière		D32 élargie aux propriétaires qui étaient traités dans une partie D31	

**Axe 4 : Améliorer la prise en compte des autres rôles joués par la forêt (protection / biodiversité / stockage carbone / accueil)**

**Action n° 41**

**Améliorer notre connaissance des différents rôles joués par la forêt sur le territoire (mesurer les impacts précis)**

### Contexte / objectifs :

Les forêts du Pays du Mont-Blanc jouent différents rôles qui s'expriment de manière importante par rapport à d'autres territoires et qui s'expliquent notamment par :

- sa configuration géologique et topographique favorables aux aléas naturels,
- sa densité de population et sa fréquentation touristique pour son rôle d'accueil,
- sa capacité de captation du carbone atmosphérique en forêt en croissance et dans les produits issus du bois d'œuvre (construction, ameublement...).
- Une entité géographique homogène délimitée par des crêtes et des vallées délimitant une entité écologique et des réservoirs biodiversité de première importance, avec des espèces animales et végétales remarquables, pour lesquelles la forêt représente un habitat très important.

Afin d'assurer le maintien de ces différents rôles, la forêt doit être gérée, ce qui n'est pas le cas sur une majorité des forêts du territoire.

D'autre part, différents dangers peuvent perturber l'état actuel des forêts, comme les attaques d'insectes ravageurs (par exemple le scolyte) qui peuvent décimer des massifs forestiers entiers ou les changements climatiques amorcés qui accentuent les phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes, sécheresses, grosses chutes de neige...).

Il est donc important de bien connaître les différentes fonctions assurées par la forêt aujourd'hui, pour anticiper les conséquences de ces menaces et en tenir compte dès aujourd'hui avec des mesures de gestion appropriées.

### Descriptif de l'action :

Avant toute chose, il convient de recenser et regrouper toutes les connaissances sur les fonctions jouées par les forêts du territoire. Cela pourra se faire notamment par la compilation des données existantes sur la protection contre les risques naturels, sur la localisation des corridors écologiques, les recensements d'espèces remarquables ou protégées. La participation à la démarche Sylv'Acctes nous a aussi apporté des éléments de connaissance concernant le rôle en matière de stockage et de séquestration du carbone sur le territoire.

D'autre part, il est nécessaire, de mesurer précisément sur le terrain la situation de plusieurs types de forêts représentatives à travers la mise en place de placettes permanentes de suivi. Cela permettra de mesurer à l'avenir les conséquences des différents phénomènes sur la forêt du territoire en général. Des méthodologies sont proposées dans ce domaine et pourraient être appliquées localement.

Cette action sera complétée par l'action 42 qui viendra informer et sensibiliser sur ce sujet et faire évoluer les pratiques de gestion.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre

a) Recenser les connaissances sur les rôles joués par les forêts du territoire en compilant les données connues (zones vertes PPR, corridor, etc.)	Partenariat CCPMB / ONF / CRPF	Sur temps de travail des agents	F	RTM/ Communes / CCVCMB / ASTERS / SM3A/ Fédération chasseurs/CREA/ ONF/CRPF/ naturalistes indépendants / LPO ...	Compilation de données existantes sur les caractéristiques de notre forêt fasse aux différents rôles qu'elle joue : protection contre les risques naturels (carte PPR zones vertes), biodiversité (corridors, inventaires des espèces et des habitats), localisation des captages d'eau en forêt, etc.
b) mettre en place des placettes permanentes de suivi	ONF / CRPF / collectivités	Intégrés dans mission des agents ONF/CRPF + surcoût de l'ordre de 150€/placette	F	Communes / CCPMB / CCVCMB / ASTERS / Fédération chasseurs / CREA	Mettre en place des placettes permanentes, après accord des propriétaires, les repérer sur le terrain et mesurer régulièrement différentes données qui seront analysées au fil du temps (cf. protocole proposé par ONF / IRSTEA / Réserves Naturelles de France)
<b>Possibilités de financement :</b>					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
			ENS		Réserves naturelles ?
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b>					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de documents compilés,					
<u>Indicateur de réalisation</u> : nombre de placettes en place, surfaces correspondantes					
<b>Lien avec autres actions de la CFT</b>		<b>Calendrier indicatif</b>		<b>Correspondance première Charte forestière</b>	
A 42 qui vise à informer et faire évoluer pratiques A43 qui fera connaître les démarches de gestion exemplaire et le suivi des arbres biologiques		De préférence dès 2016/2017, pour permettre réalisation fiche 42 ensuite		C11 recadrée / se rapproche des analyses dans le cadre Sylv'Acctes pour stockage carbone	

**Axe 4 : Améliorer la prise en compte des autres rôles joués par la forêt (protection / biodiversité / stockage carbone / accueil)**

**Action n° 42**

**Informier et sensibiliser aux rôles joués par la forêt, pour orienter au mieux les pratiques quotidiennes des gestionnaires, des propriétaires, des professionnels et des usagers**

### Contexte / objectifs :

La forêt est un milieu qui est impacté par nombre d'acteurs qui entretiennent des relations différentes avec elle :

- Les professionnels de la forêt qui la gère et l'exploite pour le compte des propriétaires
- Les professionnels de la montagne qui la traversent dans le cadre de leur pratique ou pour accéder aux étages supérieurs de la montagne
- Les randonneurs, promeneurs, qui s'y baladent
- La population et les touristes qui la contemplent comme élément indispensable de notre paysage
- Les naturalistes qui y observent une faune et une flore spécifique
- Les chasseurs et cueilleurs de champignons qui la parcourent

Pour chacun, la forêt joue au moins un rôle particulier, mais ils n'ont pas forcément connaissance de tous les rôles qu'elle assure et qui peuvent être remis en question par des pratiques ou des usages inadaptés. L'information et la sensibilisation de ces différents acteurs est nécessaire, du propriétaire au randonneur. Les données collectées précédemment permettront d'appuyer le discours et d'améliorer la prise en compte de ce milieu.

### Descriptif de l'action :

Grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre de la fiche 41, les différents rôles joués par la forêt sur le territoire auront été précisés. Il sera ensuite important de sensibiliser les propriétaires, les gestionnaires et les professionnels à cela et de leur rappeler les préconisations pour maintenir et consolider ces différentes fonctions.

D'autre part, la forêt est aussi un lieu d'activité de loisirs, dont les pratiques peuvent parfois perturber les fonctions jouées. Il est alors nécessaire de les sensibiliser à ce sujet, que ce soit :

- En période hivernale, sur certains secteurs très fréquentés comme les stations de ski. Le passage de skieurs hors-piste en forêt peut engendrer un dérangement de la faune ou des dégâts sur les jeunes plants
- Lorsque les populations de gibier sont trop importantes, il est parfois nécessaire de faire intensifier le rôle de régulateur de la faune sauvage joué par les chasseurs, lorsque l'équilibre sylvo-cynégétique n'est plus atteint et qu'il y a un risque pour le maintien du couvert forestier. En effet, les populations de cervidés par exemple peuvent porter un préjudice important au renouvellement des forêts par les dégâts qu'ils causent sur les jeunes plants.
- Lors de réalisation de grands aménagements humains en forêt, qui occasionnent de grands défrichements. Toutes les fonctions de la forêt sont alors perdues, cela occasionne une perte de captation du carbone, et une fragilité face aux aléas naturels du secteur... Des mesures compensatoires sont possibles, il faut donc veiller à ce qu'elles puissent bénéficier à des milieux forestiers.

Pour ce type de sensibilisation la production de supports dédiés peut s'avérer nécessaire et leur implantation dans des lieux stratégiques.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Sensibiliser les propriétaires, les gestionnaires et les professionnels aux rôles joués et aux préconisations correspondantes pour le maintien des différentes fonctions de la forêt	CCPMB / COFOR / ONF / CRPF / union des propriétaires / PEB	Dans le cadre des missions de chacun	F	Communes, CCVCMB, Fédération chasseurs, ASTERS, PEB, CREA	Relayer les informations connues auprès des propriétaires publics et privés ainsi que les différents acteurs professionnels concernés, transmettre des préconisations pour assurer ces différents rôles (organisation de réunions, de formations, diffusion de supports, etc.)
b) Informer les utilisateurs de la forêt pour éviter tout problème d'usage qui viendrait freiner les rôles joués par forêt (dérangement hivernal faune, défrichage ...)	CCPMB/ONF/CRPF/COFOR/ Union propriétaires	Préparation dans le cadre des missions de chaque partenaire, production de supports à faire chiffrer suivant le format et le type	F	Communes, Stations de ski, professionnels, chasseurs, OT, aménageurs, CREA, ASTERS	Cette information peut se faire à l'occasion des exploitations. Rencontre des acteurs par type d'usage, préparation et diffusion de supports d'information. Réflexion sur l'édition de supports adéquats pour une meilleure diffusion auprès du grand public et recherche des financements correspondants. Réflexion à engager sur les mesures compensatoires.
<b>Possibilités de financement :</b>					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
		Suite PSADER ?			
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b>					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de projets préparés					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de projets réalisés, nombre de cibles touchées					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Correspondance première Charte forestière	
Fiche 15 qui vise à expérimenter des actions innovantes intégrant les différents rôles joués et les impacts du changement climatique. Relais les informations collectées dans l'action 41, fiches 31 et 32 autour de la sensibilisation		Tout au long de la charte forestière, plus particulièrement dans la deuxième moitié de la CFT quand l'action 41 aura été réalisée		C14 élargie aux différents rôles	

**Axe 4 : Améliorer la prise en compte des autres rôles joués par la forêt (protection / biodiversité / stockage carbone / accueil)**

**Action n° 43**

**Prendre en compte la biodiversité dans toutes les actions de la Charte forestière et travailler de concert avec les organismes en charge de la protection de l'environnement**

### Contexte / objectifs :

Le territoire de la Charte Forestière de Territoire du Pays du Mont Blanc correspond à une entité géographique homogène. Délimité par des crêtes et des vallées déterminant une unité écologique de première importance, ce territoire compte un grand nombre de sites et d'espèces animales et végétales remarquables et aussi des sites protégés (réserves naturelles nationales) conférant au territoire et à ses acteurs une certaine responsabilité vis à vis de la conservation de la biodiversité.

Les forêts du territoire présentent une très grande variété d'habitats dont certains sont reconnus d'intérêt communautaire et prioritaires, elles accueillent une grande diversité d'espèces, dont certaines sont très rares à l'échelle nationale voire européenne. Ces forêts constituent ainsi un véritable atout pour le territoire.

Elles sont une source de dynamisme territorial et d'un nombre d'activités humaines importants : gestion des sites et des programmes, recherche scientifique, mise en œuvre de travaux écologiques, activités touristiques, actions d'animation et de pédagogie autour de la découverte de la nature et la sensibilisation à l'écologie, ...

Au-delà des espaces protégés, comme les réserves naturelles, qui bénéficient de dispositifs d'accompagnement pour la mise en œuvre d'action de gestion très spécifiques à certaines espèces ou certains milieux, il apparaît important que la préservation de la biodiversité soit prise en compte dans toutes les actions de gestion forestière sur l'ensemble du territoire.

Cette prise en compte de la biodiversité dans les opérations de gestion de la forêt est mise en œuvre depuis plusieurs années sur le territoire, mais elle est peu valorisée auprès des différents acteurs du territoire.

### Descriptif de l'action :

L'ensemble des actions de la CFT visent globalement à dynamiser ou redynamiser des activités socio-économiques dans le cadre d'un projet de développement durable pour le territoire. Pour que ce projet d'ensemble soit équilibré, la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des actions de la CFT est nécessaire. Un suivi régulier pourra être réalisé chaque année, lors d'une rencontre annuelle entre l'animatrice de la Charte et le conservatoire des espaces naturels, ASTERS qui intervient sur le territoire, et pourra s'appuyer sur des indicateurs à définir.

Plusieurs secteurs à enjeux forts en espaces protégés ou en zones sensibles font l'objet d'une gestion particulière ou d'un suivi spécifique. Sur ces secteurs, la production de bois n'est pas prioritaire et des expérimentations de gestion (ou de non gestion particulière) sont menées. Il conviendrait de faire connaître et de promouvoir le suivi et les résultats de ces projets auprès de différents publics (gestionnaires ou curieux).

L'ONF souhaite également mettre en place un réseau d'arbres biologiques (arbres dépérissant, mort, à champignons, à cavités, ...conservés au titre de la biodiversité) sur le territoire, de l'ordre de 5 arbres / ha (pour les forêts publics). Cette orientation rentre dans le principe de préservation de la biodiversité forestière du territoire, elle mérite donc d'être encouragée et connue.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) rencontre régulière des responsables environnementaux pour vérifier la bonne intégration de l'environnement au quotidien dans la CFT	CCPMB / ASTERS	Temps de travail des agents	F	ASTERS, ONF, CRPF, Communes, CCVCMB, CREA,	Rencontre annuel des services environnementaux, pour faire le point sur prise en compte de la biodiversité, définition d'indicateurs de suivi
b) mettre en œuvre une gestion forestière exemplaire dans les espaces protégés et les zones sensibles	Communes / propriétaires	intégré dans pratiques actuelles	F	ONF, CRPF, ASTERS...	Dans les zones sensibles et les espaces protégés, mieux valoriser les démarches spécifiques mises en place et leurs objectifs
c) repérage et désignation des arbres biologiques, (voir des îlots de sénescence)	ONF	Pris en compte dans leur mission	F	Communes / ASTERS ...	Les communes doivent donner leur accord pour que l'ONF puisse désigner et repérer ces arbres (5/ha en moyenne)
<b>Possibilités de financement :</b>					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b>					
<u>Indicateurs de suivi</u> : organisation de rencontre annuelle CCPMB / ASTERS, démarches exemplaires valorisées,					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : surfaces concernées par une gestion forestière exemplaire, nombre d'arbres biologiques repérés					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Correspondance première Charte forestière	
Action 15 qui vise également la mise en place d'actions innovantes, fiches 42 et 43, et toutes les fiches en général		Tout au long de la charte forestière		C21 C22 C23	

## Axe 5 : Faire vivre la charte forestière

## Action n° 51

### Animer la charte forestière et assurer le relais avec les autres programmes en cours sur le territoire

#### Contexte / objectifs :

Afin de permettre la poursuite de la mise en œuvre efficace de l'ensemble du programme, il est nécessaire que le territoire maintienne la fonction d'animateur de la CFT, en poste à la CCPMB, qui travaille pour faire en sorte que les projets issus du territoire (entrepreneuriat privé, initiatives communales, projets collectifs, projets d'intérêt général) puissent être réalisés. Ce métier d'animateur est rendu d'autant plus nécessaire que les dispositifs de financement sont de plus en plus complexes. Par ailleurs, le projet forestier territorial est intégré et complet. Tous les éléments sont importants et l'animateur est alors garant des équilibres et des synergies afin de mettre en œuvre le projet de façon cohérente. Par ailleurs, en cours de programme, l'animateur suivra la réalisation des actions en collaboration avec un comité de pilotage de la CFT et anticipera les éléments de la future révision de la CFT.

Une animatrice de la charte forestière a été mandatée depuis 2009 pour environ 0,35 ETP. La chargée de mission concernée a aussi assuré l'animation des autres démarches menées notamment en matière d'agriculture et de développement rural (ex-PSADER) ou de pastoralisme (PPT), ce qui a permis une bonne complémentarité entre les projets.

#### Descriptif de l'action :

Poursuivre l'animation en place, par le maintien d'un poste dédié sur le territoire.

Poursuivre une animation conjointe avec les projets agricoles, pastoraux et de développement rural, ce qui permet de poursuivre une bonne intégration de la problématique forestière dans les différentes démarches engagées. L'animatrice de la CCPMB coordonne l'ensemble de cette démarche pour tout le territoire de la Charte forestière, soit les 14 communes de la CCPMB et de la CCVCMB.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Dédier un chargé de mission pour l'animation de la charte forestière sur tout le territoire et pour les différents acteurs	CCPMB	A minima 18 000€ /an (correspondant à 0,40 ETP) salaires + charges	F	Communes, CCVCMB, DDT, CD 74, Conseil Régional, ONF, CRPF, PEB, FDC, Union propriétaires, COFOR, ASTERS, etc.	Le chargé de mission suivra la mise en œuvre de la charte, par l'animation du comité de pilotage, et mettra en œuvre directement plusieurs actions
b) Promouvoir la charte forestière, à travers des supports de communication dédiés, des événements, des articles de presse...	CCPMB	dans le cadre du temps de travail animatrice + dépense dédiée (impression support de l'ordre de 1000 €/ an et pour les événements cf. action 31)	F	CCVCMB, Communes, presse locale, radio, TV 8 Mont-Blanc, CD74, DDT, ONF, CRPF, COFOR...	Promouvoir sur le territoire et à l'extérieur les projets de la charte, les professionnels présents, la situation du territoire
c) prendre en charge les aspects logistiques pour la	CCPMB	Location salle ou matériel, interventions externes,	F	CCVCMB, Communes, ONF, CRPF, COFOR	Assure la coordination et la préparation des différentes rencontres entre acteurs

mise en réseau des acteurs		restauration éventuelle (1000 €/an au maximum)			
<b>Possibilités de financement :</b>					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
FEADER 16.71					
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Indicateur de suivi</u> : une mission stabilisée au sein de la CCPMB</li> <li>- <u>Indicateur de réalisation</u> : mise en œuvre des actions de la CFT</li> </ul>					
<b>Lien avec autres actions de la CFT</b>		<b>Calendrier indicatif</b>	<b>Correspondance première Charte forestière</b>		
Permet la mise en œuvre de la majorité des actions Pour les événements à rapprocher de 31 Complémentaire des fiches 52 et 53		Tout au long de la charte forestière	1, C25,		

## Axe 5 : Faire vivre la charte forestière

## Action n° 52

### Assurer le relais d'information pour toute démarche ou situation impactant les propriétaires/professionnels (scolyte...) / les sensibiliser aux enjeux et aux possibilités du territoire

#### Contexte / objectifs :

Tout au long de la vie d'une charte forestière, le territoire peut faire face à de nombreuses situations différentes : opportunités ou menaces. Dans ces situations, il est nécessaire d'assurer le relais d'information pour les personnes potentiellement concernées afin qu'elles puissent agir en conséquence. De même, il est souvent nécessaire de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et possibilités du territoire.

#### Descriptif de l'action :

L'animatrice de la charte forestière interviendra donc à son initiative, celle du comité de pilotage ou sur demande des organismes compétents (DDT par exemple) pour relayer toutes informations auprès des personnes concernées.

Par exemple, dans le cadre de problématique de prolifération de scolytes, elle peut assurer le relais d'information auprès des communes et du grand public, en plus du travail réalisé par la DDT, l'ONF et le CRPF.

Il peut y avoir des contraintes réglementaires nouvelles, les territoires se doivent de les porter à connaissance des personnes concernées (par exemple les propriétaires).

De nouvelles sources de financement, l'organisation d'événements dédiés, la possible promotion d'opérateurs du territoire et de leurs réalisations (...) sont des opportunités qui peuvent se présenter pendant la durée d'une Charte forestière. Afin que celles-ci puissent profiter aux uns ou aux autres, une mise en contact et des transferts d'information doivent être assurés par l'animatrice de la Charte forestière, afin que le territoire puisse réagir au plus vite.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/ I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
Assurer le relais d'information auprès des acteurs du territoire et les sensibiliser aux enjeux et possibilités	CCPMB en partenariat avec les organismes forestiers	Intégré dans temps d'animation CFT	F	Communes, CCVCMB, DDT, CD 74, Conseil Régional, ONF, CRPF, PEB, FDC, Union propriétaires, COFOR, ASTERS, etc.	Transférer des informations sur des problématiques ou des opportunités se présentant en cours de CFT et pas nécessairement identifiées lors de son élaboration. Sensibilisation et appui aux acteurs concernés

#### Possibilités de financement :

Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre

#### Indicateurs de suivi et de réalisation :

Indicateurs de suivi : nombre de sujets identifiés en cours de CFT à diffuser

Indicateur de réalisation : nombre moyen d'informations diffusées /an et nombre de supports utilisés

Lien avec autres actions de la CFT	Calendrier indicatif	Correspondance première Charte forestière
Complète les actions de la charte en fonction du contexte	Tout au long de la charte forestière	Action déjà réalisée mais non formalisée

### Axe 5 : Faire vivre la charte forestière

### Action n° 53

## Rechercher et/ou participer aux dispositifs qui permettent de financer ou de mettre en œuvre des actions de la Charte forestière sur le territoire

#### Contexte / objectifs :

Les ressources financières des différents porteurs de projet sont toujours réduites. C'est pourquoi il est nécessaire de rechercher tous les partenariats possibles afin de profiter de l'expérience de certains, qui pourront apporter une réponse aux besoins des autres, en évitant de lancer des actions qui existeraient déjà par ailleurs. Il s'agit plutôt de mettre en commun des besoins et les solutions qui y sont apportées parfois à des échelles différentes. Ce type de partenariat a porté ses fruits dans la précédente CFT où le partenariat entrepris avec FIB 74 (interprofession du bois) a permis de faire ressortir à partir de besoins du territoire, des solutions au niveau départemental : création de l'ASDEFS pour regrouper les ETF, la charte des bonnes pratiques de l'exploitation forestière constituée au niveau départemental a été portée à connaissance des communes, les producteurs bois buches ont été sensibilisés aux enjeux du PPA et la nécessité d'améliorer leurs produits.

Au niveau du CRPF, un partenariat entre le territoire et le conseil régional avait permis de bénéficier d'un financement spécifique de 2012 à 2014 en plus de celui du PSADER.

D'autre part des dispositifs de soutien financier sont mis en place à différents niveaux, et peuvent profiter aux projets du territoire. Ainsi le Pays du Mont-Blanc a participé à l'expérimentation du dispositif Sylv'Acctes avant qu'il ne soit généralisé à l'ensemble de la région. Pour continuer à pouvoir en bénéficier le territoire devra adhérer au dispositif.

Nos besoins doivent aussi être présentés aux financeurs potentiels, notamment à travers cette charte forestière pour peut-être contribuer à l'émergence de futurs dispositifs de soutien, comme cela existait auparavant avec les PSADER.

#### Descriptif de l'action :

La CCPMB entretiendra le partenariat avec les organismes professionnels spécialisés dans le travail auprès des propriétaires privés (CRPF) et auprès des entreprises (PEB des Pays de Savoie). La poursuite de partenariat comme cela a pu exister dans le passé, permet d'optimiser l'efficacité des projets en mettant en commun le travail et en faisant converger les objectifs.

Pour le CRPF, la recherche de financements est toujours essentielle au maintien des actions menées sur le territoire. Les partenariats passés avec les collectivités locales par exemple, sont un moyen de maintenir cette action dans le temps, à défaut de la possibilité de mobilisation d'autres financeurs publics.

Des rencontres et une réflexion collective sont nécessaires pour établir un partenariat avec le PEB qui remplace FIB 74. En effet, le PEB ayant un champ d'intervention plus large et redéfini par rapport à FIB 74, il est nécessaire de revoir les possibilités de projets partagés et de mise en commun.

Après avoir contribué à l'expérimentation du Sylv'Acctes pendant 3 ans, le territoire pourra désormais profiter de cette possibilité de mobilisation de crédits publics et privés pour la réalisation de travaux sylvicoles, à condition d'adhérer au dispositif.

Enfin, l'animatrice assurera une veille des dispositifs d'aide pouvant contribuer à la mise en œuvre des actions de la charte forestière ; cela pourra aussi consister à participer à l'élaboration ou le renouvellement des dispositifs financiers, en faisant remonter les projets et besoin de notre territoire.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Poursuite du partenariat avec le CRPF	CCPMB/CCVCMB	A minima 4 700 €/an voir plus en fonction capacités des CC	F		Appui financier par les collectivités au maintien du poste du technicien CRPF et mise en œuvre du programme d'actions partagé + remontée d'information par CRPF au territoire
b) Elaboration d'un partenariat avec l'interprofession PEB	CCPMB / CCVCMB / PEB	A définir	F	ASDEFS, syndicat scieurs, etc.	Recherche d'actions en commun et propositions d'intervention de chacun, adhésion du territoire au PEB, le PEB fera profiter de son expérience, de ses connaissances et de son réseau au territoire, l'intégrera aussi dans les projets menés à une échelle plus vaste
c) Participation Sylv'Acctes	CCPMB pour les 14	5000 € / 3 ans adhésion	F	Région Auvergne-Rhône-Alpes CCVCMB, Communes, ONF, CRPF, propriétaires privés	Adhésion du territoire à Sylv'Acctes, pour permettre aux différents porteurs de projet de bénéficier des fonds mobilisés
d) Recherche et promotion des différents dispositifs existants (FAPS, corridors, etc.)	CCPMB	Temps travail animatrice	F		
e) propositions à faire pour la création de nouveaux dispositifs auprès des financeurs	CCPMB	Temps travail animatrice	F		
<b>Possibilités de financement :</b>					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
FEADER 16.71					
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b>					
<u>Indicateur de suivi</u> : nombre de partenariats préparés, nombre de dispositifs de financements recensés					
<u>Indicateur de réalisation</u> : nombre de partenariats réalisés, montants correspondants, nombre d'actions réalisées grâce à ces partenariats, nombre de dispositifs sollicités sur le territoire, nombre de bénéficiaires identifiés					
<b>Lien avec autres actions de la CFT</b>		<b>Calendrier indicatif</b>		<b>Correspondance première Charte forestière</b>	
Permet la mise en œuvre de nombreuses actions de la charte forestière		Tout au long de la charte forestière		Action déjà réalisée mais non formalisée	